

# Mairie de Mirabel aux Baronnie

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### Compte rendu Conseil municipal du 17 septembre 2020 à 18h30

*Présidence* : Christian CORNILLAC, *Maire*.

*Secrétaire de séance* : Stéphanie POUYET

*Présents* : Stéphane ALLAIS, Sabine ADRIEN, Francis BRUSSEAU, Christian CORNILLAC, Marie CUAZ, Corinne DIASPARRA, Laurent DONZET, Franck DUVAL, Martine FERIAUD, Xavier MORGAT, Jean-Louis PASCAL, Stéphanie POUYET, Elisabeth TROLET, Laurence VILLEMEN, Nathalie ZAMORA

*Absents excusés et représentés* : Guy BÉRENGER (*pouvoir à PASCAL*), Marinette BOREL (*pouvoir à ZAMORA*), François GIRAUD (*pouvoir à ALLAIS*),

*Absents excusés* : Laurent CHAREYRE

*Absents* : /

*Date de convocation du Conseil municipal* : 10 septembre 2020

*Heure de la séance* : 18 heures 30

*Lieu* : Mairie, 30 avenue de la Résistance, 26110 Mirabel-aux-Baronnies.

*Nombre de conseillers* : 19. – *Quorum* : 10. *Présents* : 15 + 3 pouvoirs

La séance est ouverte à 18h30

**1. Désignation du Secrétaire de séance**

Stéphanie Pouyet est désignée Secrétaire de séance.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 août 2020**

Le procès-verbal du 21 août 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

**4. Construction caserne des pompiers – délégation SDIS<sup>1</sup>**

Le Maire explique qu'une réunion s'est tenue en Mairie avec le SDIS, le mardi 8 septembre dernier, en présence du Colonel Baray, du Contrôleur Général Amadeï, du Lieutenant-Colonel Pradon et du Chef de centre de Mirabel-aux-Baronnies, M. Alain Reynier, accompagné de son adjoint, M. Pierre-Michel More.

Il explique que, dans la mesure où la construction d'une caserne des pompiers relève de la compétence de principe du SDIS, une délégation à maîtrise d'œuvre et d'ouvrage doit être consentie au profit de la Municipalité. Il convient de délibérer à cet effet, en motivant fermement les aspirations de la Commune quant à la nécessité de construire ledit centre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Sollicite du SDIS une délégation à maîtrise d'œuvre et d'ouvrage pour la construction de la caserne des pompiers
- Donne pouvoir au Maire pour porter à la connaissance du SDIS les motivations communales

---

<sup>1</sup> Service départemental d'incendie et de secours

Marie Cuaz demande si le montant des honoraires du maître d'œuvre initial, tel que communiqué pour solder la mission (cf Conseil municipal du 21 août) est bien adéquat à la mission effectivement réalisée. Le Premier Adjoint, Laurent Donzet, explique le contexte évoqué lors du dernier conseil municipal : suite à la perte de la subvention DETR de 125 000 €, le projet a dû être intégralement repris dans son pan financier, sous une optique de réaliser un maximum d'économies. Dès lors, un nouveau permis de construire doit impérativement être déposé car les devis initiaux sont apparus trop chers. Dès lors, il a été choisi de mettre fin à la mission du précédent architecte et de lui régler les honoraires dus. Un nouvel appel d'offres sera lancé dès que le SDIS aura consenti à déléguer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage. Par ce biais, la DETR pourrait potentiellement être récupérée.

#### 5. **Traverse du Village** – projet, décomposition tranches, subventions

Le 9 septembre dernier, le Maire et les Adjointes ont à nouveau rencontré le **Conseil départemental**, avec Mme Buriez Ferrenbach. Lors de cette réunion, il a été proposé de revoir à la hausse la participation financière de ce partenaire, avec un complément via les amendes de polices départementales. Dans cette configuration, le taux de participation du Département atteindrait bien les 25 %, taux de subvention de principe selon le règlement départemental. Les élus ont expressément demandé à ce que le Conseil départemental fasse encore un effort sur la prise en charge de la sous-chaussée, spécifiquement demandée par le Département mais dont les caractéristiques techniques engendrent une plus-value d'environ 300 000 €. Après discussion, la participation totale du département, hors forfait de base au m<sup>2</sup>, serait d'environ 490 000 €. Ces différents points de négociation doivent néanmoins encore être validés en commission pour être définitifs. Le Conseil départemental a ainsi sollicité la présentation d'un échéancier actualisé de réalisation des travaux avant le mois d'octobre pour inscrire le projet à la prochaine CAV<sup>3</sup>.

En parallèle, un contact téléphonique avec l'**Agence de l'eau**, par l'intermédiaire de M. Mercier, a été organisé. Pour rappel, l'Agence de l'eau avait expressément renoncé à financer le projet dont les travaux d'amélioration du réseau n'apparaissent pas suffisamment prioritaires. Depuis lors, les actions sur les schémas directeurs eau et assainissement semblent permettre une prise en compte du dossier. L'agence de l'eau a précisé que le « plan rebond » ouvre une participation de l'ordre de 50% sur les postes assainissement, eaux pluviales mais également eau potable. De plus, du fait du classement de la commune en ZRR<sup>4</sup>, un bonus de 20 % pourrait être octroyé sous conditions.

Le mercredi 16 septembre dernier, la **Région** a également été rencontrée avec M. Blanc. Ce partenaire a déjà apporté son soutien financier à hauteur de 15 000 € au titre du PRFLR<sup>5</sup>. La Région rappelle qu'un « bonus relance » a été déclenché afin de permettre de financer à hauteur de 50 % des projets avec un plafond maximum de 200 000 €, soit 100 000 € par commune et par projet. La principale condition afférente est liée au démarrage des travaux qui doit être réalisé avant le mois de juin 2021. Des précisions relatives à la notion de démarrage effectif doivent encore être apportées (signature ordre de service ou travaux effectifs ?). Après discussion, il est possible d'envisager de démarrer l'opération, pour sa première phase, par la zone de la place de la Mairie (250 000 € HT) à partir de juin 2021, tranche sur laquelle la Région pourrait apporter 100 000 €. La zone nord pourrait quant à elle être financée sur l'enveloppe du Contrat Ambition Région 2 à hauteur de 100 000 € également. Les deux autres phases feront l'objet d'un nouvel examen en fonction des enveloppes et fonds régionaux disponibles.

<sup>2</sup> Forfait de 20 € / m<sup>2</sup>, soit 128 333 € au total sur le projet

<sup>3</sup> Commission aménagement voirie

<sup>4</sup> Zone de revitalisation rurale

<sup>5</sup> Plan régional en faveur de la ruralité

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Arrête le calendrier prévisionnel de l'opération pour un démarrage de l'opération de travaux au mois de juin 2021 sur la zone de la place de la Mairie – phase 1
- Actualise le tableau de financement avec prise en compte des apports des partenaires extérieurs au plus fort possible.
- Autorise le Maire à déposer les dossiers de subvention correspondants et effectuer toutes démarches afférentes nécessaires.

#### 6. **Patrimoine communal**

##### \* Vente « maison du Cathé »

Le 8 septembre dernier, la municipalité a reçu une proposition écrite d'achat de la part de Michael Green pour la « maison du Cathé », sise 17 rue Chauchière, au prix de 50 000 €. La proposition est valable 60 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la vente de la maison sise 17 rue Chauchière, cadastrée F-104 au prix de 50 000 € net vendeur, à M. Green Michael
- Donne pouvoir au Maire pour signer l'acte notarié correspondant et procéder aux formalités nécessaires.

##### \* Achat terrain cimetière

Lors du Conseil municipal du 21 août dernier, il avait été convenu de faire une contre-proposition à Mme Chalon pour l'achat de son terrain, cadastré G-334, attenant au cimetière et situé dans la ZAD du Clos. Pour rappel, sa superficie est de 1280 m<sup>2</sup> et le prix proposé par Mme Chalon était de 30 €/ m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Propose d'acquérir le terrain sis quartier les Clos, cadastré G-334 et appartenant à l'indivision Chalon, pour la somme de 10 000 €
- Donne, le cas échéant, pouvoir au Maire pour procéder à l'achat et réaliser toutes les formalités juridiques afférentes.

#### 7. **SDED – renforcement réseau basse tension – convention**

Le SDED est amené à effectuer des travaux de renforcement du réseau basse tension à partir du poste Colombier à ses frais, sans participation financière communale. Le coût total du projet est de 109 001,96 €. Les plans et le plan de financement ont été transmis

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.
- Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

#### 8. **Centre de gestion – renouvellement convention assistance retraite**

Depuis 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Commune confie au Centre de Gestion de la Drôme l'instruction des dossiers de retraite des agents au coût unitaire de 60 €, actualisé à 80 € en juillet 2020. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre dernier. Il est proposé de la renouveler pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Les conditions initiales du partenariat, hormis les tarifs pratiqués, restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte le renouvellement de la convention assistante retraite 2020-2022 avec le CDG 26 et donne pouvoir au Maire pour la signer et en suivre la bonne exécution.

9. **Questions diverses**

**\* Correspondant défense**

Dans la continuité du dernier Conseil municipal, où la désignation du correspondant défense avait été différée, le Maire rappelle que l'assemblée doit désigner ce dernier parmi ses membres. Ses coordonnées seront ensuite transmises à la Préfecture. Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défenses et les relations armées-Nation. Il relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de leur commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire. Après en avoir discuté, les membres du Conseil municipal nomment le Maire, Christian Cornillac, correspondant défense de la commune.

\* Maire Cuaz dit qu'il existe une formation sur la traversée d'agglomération pour les élus locaux. Le Premier Adjoint précise que tous les élus disposent d'un droit à la formation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h00.

La secrétaire de séance,  
Stéphanie POUYET

